

COMMUNE DE BEUVEILLE PLAN LOCAL D'URBANISME

3. RÈGLEMENT

3.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.1. Territoire communal

Echelle 1/5000


Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil municipal
en date du _____
arrétant le projet de PLU

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Approuvé le :	Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :



- Découpage en zone avec indication du type de zone
- ▨ Élément remarquable du paysage
- ▨ Espace Boisé Classé
- Cheminement / sentiers existants ou à créer
- OAP thématique TVB (non cartographiée) sur l'ensemble du ban communal
- Ligne électrique
- Servitude i4
- Cours d'eau
- VISIBLE
- SOUTERRAIN
- Recul obligatoire de 10m de part et d'autre des cours d'eau



Partie traitée au 1/2000 - Planche 4.2.2